

FICHE PROGRAMME

FORMATION (ref:IRP5P)



CONSEILS FORMATIONS

Formation initiale SSCT des membres du CSE

Entreprises de plus de 300 salariés - 5 jours

Description du service :

Cette formation prépare les élus du CSE à exercer pleinement leur mission en santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises de plus de 300 salariés. Elle intègre l'articulation avec la CSSCT, obligatoire dans ces structures, sans perdre de vue que le CSE demeure l'instance titulaire des attributions consultatives et du recours à l'expertise.

OBJECTIFS :

- Situer le rôle du CSE, de la CSSCT et des autres acteurs de la prévention dans les entreprises de plus de 300 salariés.
- Maîtriser le cadre juridique, les moyens d'action, les réunions, les consultations, les droits d'alerte et les cas de recours à l'expertise.
- Analyser une situation de travail, exploiter les documents de prévention et proposer des actions hiérarchisées.
- Préparer une inspection, une enquête ou une restitution en CSE/CSSCT et construire une feuille de route de retour en entreprise.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les enjeux SSCT, les obligations, les responsabilités et les acteurs internes et externes de la prévention.
- Analyser une situation de travail, repérer les dangers, évaluer les risques et formuler des mesures de prévention adaptées.
- Exercer les prérogatives du CSE : réunions, inspections, enquêtes, droit d'alerte, DGI, écrits utiles et suivi des plans d'actions.
- Articuler, le cas échéant, l'action du CSE avec une CSSCT mise en place dans l'entreprise.

CONTENU

- Cadre juridique du CSE en SSCT : attributions, composition, réunions, avis, protection des élus, secret professionnel, obligation de discrétion et délit d'entrave.
- Articulation CSE / CSSCT / CSE central / établissements distincts dans les entreprises de plus de 300 salariés.
- Moyens d'action des élus : heures de délégation, liberté de circulation, inspections, enquêtes, droit d'alerte, danger grave et imminent, droit de retrait et recours à l'expertise.
- Exploitation des documents utiles : DUERP, PAPRIACT, BDESE, registre de sécurité, registre DGI, FDS, procès-verbaux et indicateurs AT/MP.
- Analyse des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles : enjeux humains, économiques et lecture des principaux indicateurs.
- Évaluation des risques : identification des dangers, cotation, hiérarchisation, hiérarchie des mesures de prévention et construction du plan d'actions.
- Entreprises extérieures et coactivité : plan de prévention, inspection préalable commune, protocole de sécurité, permis de feu, PGCSPS et PPSPS.
- Méthodes opérationnelles : QQQQCP, ITAMAMI, observation du travail réel, recueil des faits, arbre des causes et formalisation d'un compte rendu exploitable

Méthodes pédagogiques et moyens mobilisés

- Exposés structurés et séquences d'appropriation juridique.
- Ateliers d'analyse de documents et de situations de travail.
- Travaux en sous-groupes, études de cas et restitutions orales.
- Jeux de rôle sur l'alerte DGI et la posture d'élu en SSCT.
- Formalisation d'outils directement transférables dans l'entreprise.

Modalités d'évaluation et validation

- Participation active aux ateliers,
- étude de cas intégrative,
- QCM final
- formalisation d'un plan d'actions de retour en entreprise.

La remise d'une attestation individuelle de fin de formation est conditionnée à l'assiduité et à la participation aux évaluations prévues.

Documents et livrables remis aux participants

- Boîte à outils SSCT
- Glossaire SSCT / CSE et aide-mémoire sur les articles clés.
- Fiche de lecture des indicateurs AT/MP, absentéisme et turn-over.
- Grille d'évaluation des risques et matrice de priorisation.
- Trames QQQQCP, ITAMAMI et fiche méthode « arbre des causes ».

Trames opérationnelles

- Compte rendu d'inspection ou de visite.
- Fiche DGI et note d'alerte.
- Ordre du jour et procès-verbal orientés SSCT.
- Feuille de route 30/60/90 jours pour le retour en entreprise.

Public visé :

Membres titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, représentants de proximité en charge des sujets SSCT. Ouverture possible, en intra, aux DRH, managers et responsables d'établissement.

Prérequis : Aucun prérequis réglementaire. Une bonne compréhension du français oral et écrit est recommandée.

Durée de la formation : 35h (5 jours)

Training available in English

